

Les bornes téléphoniques sur les autoroutes wallonnes

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 991 (2016-2017) 1

- Question écrite du **06/06/2017**

- de LEGASSE Dimitri
- à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Dans la presse récente, on pouvait lire que la Flandre a décidé de supprimer les bornes téléphoniques le long des autoroutes. L'évolution technologique avec l'arrivée massive des téléphones mobiles rendant leur utilisation très marginale.

En Wallonie, ces bornes, appelées téléstrades ne seraient pas amenées à disparaître prochainement. Il y en a près de 1.000 et elles recueillaient plus de 2.700 appels en 2016, pour un budget de 1 million d'euros par an.

Que pense Monsieur le Ministre du choix de la Flandre de se séparer de ces bornes ?

Est-ce que ces bornes ont contribué à sauver des vies en 2016 ?

Après 2019, avec la généralisation du système « e-call », est-ce que la Wallonie démantèlera aussi les téléstrades ?

- Réponse du **27/06/2017**

- de PREVOT Maxime

Le réseau de postes d'appel d'urgence permet de géolocaliser en temps réel le positionnement des automobilistes en difficultés qui, régulièrement, ne parviennent pas à expliquer leur position sur l'autoroute. Le centre PEREX peut alors agir rapidement et coordonner l'intervention de la police et des dépanneurs.

En 2016, environ 2700 appels ont en effet été comptabilisés via ces postes d'appel. Les motifs d'appel sont dans l'ordre décroissant de fréquence un véhicule en panne, un incident, un accident.

Les coûts d'entretien de ces postes d'appel d'urgence sont restés globalement constants. Un marché à performance garantissant contractuellement un taux de disponibilité et une durée maximum de prestations d'entretien préventif a été passé pour une durée de quatre ans et pour un montant annuel d'un peu moins d'un million d'euros.

En outre, l'eCall (système intégré à la voiture qui contacte automatiquement le service de secours et qui transmet l'information de localisation du véhicule en cas d'accident grave) deviendra obligatoire dans les nouveaux véhicules à partir d'avril 2018 selon les directives et règlements européens. Il ne concernera toutefois que les véhicules neufs vendus à partir de cette date

Il conviendra donc d'intégrer ces nouvelles technologies dans la gestion du trafic et des incidents réalisés au centre PEREX dans un premier temps, et de n'envisager le retrait des bornes actuelles que lorsqu'une large majorité d'utilisateurs en disposera. Cette réflexion sera menée dans le cadre de PEREX 4.0.

Dans l'attente, il ne me semble pas pertinent de supprimer les bornes d'appel d'urgence dans la précipitation.